

PRIMA SESSIONE URDINARIA DI U 2021  
REUNIONE DI I 29 È 30 D'APRILE DI U 2021  
1ERE SESSION ORDINAIRE DE 2021  
REUNION DES 29 ET 30 AVRIL 2021

2021/O1/027

**REPONSE DE MONSIEUR FRANCOIS SARGENTINI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MURIEL FAGNI  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : Cause animale.**

Merci Président,

Merci Madame la conseillère pour votre question, qui traite de la prise en compte par nos sociétés de la cause animale et des questionnements de nos pratiques envers les animaux, qu'ils soient domestiques ou sauvages.

Dans ce domaine, les lois évoluent pour leur meilleur bien-être. Cette question rentre dans le cadre de politiques générales, des politiques publiques, bien sûr, de notre Collectivité.

Vous parlez d'un mouflon abattu dans le Niolu. Ce mouflon, Madame la conseillère, n'a très probablement pas été abattu mais tué par des chiens. Les mouflons en période hivernale sont très faibles et sont des proies faciles notamment dans la neige et la montagne est de plus en plus fréquentée et très souvent les chiens non maîtrisés par leurs propriétaires.

Le cadavre de ce mouflon n'a jamais été retrouvé par les agents de l'Office français de la biodiversité et aucune analyse directe n'a pu être effectuée. Par-contre, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a eu des photos transmises par les randonneurs qui l'ont trouvé. Les agents ont en même temps fait un point GPS de l'endroit où était mort ce mouflon et lorsqu'ils se sont rendus sur place, il y avait eu une grosse tempête de neige avec plus d'un mètre de neige qui recouvrait la zone, ce qui explique qu'il n'a pu être retrouvé. Les expertises ont été faites uniquement sur les photos qui ont conclu qu'il ne s'agissait pas de tirs d'armes à feu mais bien de morsures de chiens. C'est, donc, une analyse indirecte qui a été faite.

Cependant, vous soulevez un problème. Il apparait que depuis une dizaine d'années, les mouflons et notamment le peuplement Sud, c'est-à-dire, de la zone de Bavella, il y a effectivement dans cette région une problématique qui se avec une recrudescence de tirs et là aussi, il va falloir aller vers une solution pour régler ce problème.

Pour les six milans qui ont été trouvés morts à Corti, ils ont probablement été victimes d'un empoisonnement. Les analyses éco-toxicologiques qui sont en cours nous le diront.

L'utilisation systématique de raticides par les particuliers a des conséquences importantes sur la chaîne alimentaire et du fait de son comportement alimentaire le milan royal est particulièrement vulnérable à ce type de menaces, comme d'autres rapaces et d'autres carnivores.

Les populations de hérissons quant à elles sont fortement en diminution, certainement en raison de la forte réduction des jardins dans nos villages. Ils sont des alliés biologiques importants car ils consomment notamment des limaces, des escargots et des insectes.

Afin de mieux connaître les facteurs limitants de cette faune sauvage protégée et de les réduire, ces espèces font l'objet de nombreux programmes de prévention et de gestion. Ils peuvent être bien sûr dans le cadre de projets européens, dans le cadre de l'Etat et bien sûr, dans le cadre de nos institutions territoriales.

L'Office de l'Environnement de la Corse participe financièrement et techniquement à tous ces programmes.

Le mouflon de Corse a fait l'objet, depuis 2011, d'un programme de recherche et de développement piloté par l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, aujourd'hui OFB, avec une collaboration forte de l'Office de l'Environnement et du Parc Naturel Régional de Corse, de l'Office National des Forêts, de la DREAL de Corse, des laboratoires d'analyses départementaux et des Fédérations départementales des Chasseurs.

Ce programme a permis d'acquérir les connaissances nécessaires pour faire classer le mouflon de Corse en espèce protégée en mars 2019. Le mouflon était protégé au niveau européen mais pas dans le droit français. Donc, depuis cette décision, il est bien sûr maintenant inscrit dans le droit français et il va bénéficier au niveau de l'Etat du plan d'action qui est mis en place. Ce plan d'action était déjà bien commencé ici, notamment par l'implication du Parc Naturel Régional de Corse qui en a la responsabilité et porte sur le repeuplement de celui du Monte Cintu ou celui de Bavella. Celui du Monte Cintu apparaît dans une bonne condition, y compris au niveau de son espace qui est bien plus grand que celui de Bavella. Sur celui de Bavella, effectivement, il y a une action importante qui est en cours puisque, comme vous le savez, nous avons procédé à un premier lâcher de mouflons sur la montagne de Cagna, pour favoriser l'extension du périmètre du peuplement de Bavella et faire en sorte que l'on puisse rentrer dans une phase beaucoup plus active de protection. Il y a aussi une réflexion qui est menée pour créer une réserve dans le cadre du périmètre de peuplement de la région de Bavella. Tout ça est en cours et nous y travaillons.

Le milan royal bénéficie, quant à lui, au niveau de l'Etat bien sûr et depuis de nombreuses années, d'un plan d'action repris au niveau de nos institutions et même si ce rapace est commun sur notre Ile, il connaît un fort déclin dans la majeure partie de son aire de répartition, notamment depuis ces dernières décennies.

Mais ce qu'il faut dire, c'est que la Corse est l'une de rares régions, effectivement nous ne sommes pas dans le cadre d'une situation stable, qui connaît une population qui est en forte évolution.

A partir de la Corse, nous avons même envoyé six couples sur le Parc naturel de la Maremme en région toscane et qu'aujourd'hui, il y a un fort peuplement qui est en train de s'installer à partir de la Corse au niveau de cette région et, dans ce cadre-là, effectivement vous avez raison de le souligner, nous avons une grande responsabilité pour la préservation des espèces.

Là aussi, je peux vous dire que nous sommes fortement impliqués à partir du plan de l'Etat mais aussi à partir de nos institutions pour favoriser la prise en compte du plan d'action pour améliorer les connaissances. Nous travaillons, notamment au niveau des services de l'Office de l'Environnement, à établir une meilleure connaissance de cette faune parce que c'est un patrimoine extrêmement important au niveau de notre pays. Maintenir, améliorer et restaurer l'habitat, là aussi avec la reconquête qui est en cours au niveau des territoires, puisque la forte déprise agricole avait apporté des modifications importantes. Aujourd'hui, nous intervenons aussi dans ce domaine-là pour faire en sorte d'aller vers une restauration de l'habitat de ces espèces, étendre l'aire de répartition c'est ce que nous faisons pour les mouflons et, je viens de vous le dire, nous sommes dans le cadre d'une étape extrêmement importante afin de réduire la mortalité. La meilleure connaissance va nous permettre de réduire cette mortalité. Favoriser l'acceptation locale, on le sait très bien, rien ne peut se faire sans l'acceptation et une information qui soit forte et qui soit diffusée vis-à-vis des populations. Là aussi, les services de l'Office de l'Environnement, le Parc Naturel Régional de Corse sont fortement impliqués et nous voulons bien sûr participer à coordonner ce plan et à diffuser les connaissances et les pratiques.

Le hérisson, pour en terminer, fait l'objet d'un programme territorial de connaissance. Pour l'instant, la Corse est riche de dix petits mammifères qui sont recensés, le hérisson, le loir, la musaraigne et il y en a tant d'autres. Mais ils sont encore trop méconnus. Ce manque de connaissance est apparu comme une priorité dans les orientations régionales de conservation et de gestion de la faune sauvage pour le plan 2010-2015, c'est pourquoi l'OEC a lancé depuis 2019 des études sur ces espèces. Elles permettront de mettre en place des mesures de protection renforcée et de gestion beaucoup plus efficiente.

De plus, depuis 2020, l'Office de l'Environnement finance le développement du centre de soins « U petti rossu d'Olmata di Tudda ». Cette association a vocation à être un centre de sauvegarde de la faune sauvage. Ce site comble un manque pour l'aide à la faune insulaire blessée, oiseaux, tortues, mammifères.

Vous le voyez Madame la Conseillère, nous avons une politique qui aujourd'hui est mise en place par notre Collectivité et, bien sûr, dans le cadre des orientations des années à venir, nous allons la renforcer.

Je vous remercie.